

François Bellot prend une décision controversée sur le survol de Bruxelles

LE RÉSUMÉ

Le guidage satellitaire pour les atterrissages au-dessus de Bruxelles a été suspendu.

Il s'agit pourtant d'une procédure **plus sûre, moins**

bruyante et moins polluante.

Attaqué par la commune de Crainhem, le **ministre fédéral de la Mobilité**, François Bellot assure que **cela ne modifie pas l'usage des routes aériennes.**

MATHIEU COLLEYN

La commune de Crainhem s'en inquiète ouvertement. Mardi, son conseil communal votait à l'unanimité une motion condamnant une décision prise au mois de décembre par le ministre fédéral de la Mobilité, François Bellot (MR). Le 13, en effet, il suspendait une instruction visant à utiliser un guidage satellitaire pour atterrir sur les pistes 07. Pour faire simple, cette procédure conditionne les atterrissages avec approche survolant Bruxelles. Rappelons que de manière générale, les atterrissages se font plus souvent dans l'autre sens (sur les pistes 25) avec approche au-dessus de la Flandre. Dans des conditions de vent moins fréquentes toutefois, ce sont les pistes 07 et 01 qui sont utilisées à l'atterrissage.

Du côté des communes de la périphérie Est de Bruxelles comme Crainhem ou Wezembeek, on aurait préféré le maintien de cette procé-

ture appelée PBN (Performance Based Navigation). Si les atterrissages en 07 sont facilités, cela veut dire qu'on utilisera moins volontiers la piste 01, responsable de «leurs» nuisances. C'est la thèse développée par la motion votée à Crainhem. «Nous sommes donc inquiets que sans cette procédure PBN, il y ait un risque de sur-

utilisation de la piste 01 à l'atterrissage», dit-elle. Certains observateurs estiment en outre que le ministre Bellot a agi de la sorte pour protéger un peu plus Bruxelles du survol et se préserver de toute polémique alors que les élections approchent.

Cependant – et à décharge du ministre Bellot – ce guidage satellitaire avait été mis en œuvre de manière explicitement temporaire, en raison de travaux de maintenance sur balise au sol entre les mois de novembre et décembre. Quatre semaines de travaux qui désactivaient cette balise utilisée pour les atterrissages en 07. Le PBN constituait l'option de remplacement la plus naturelle.

D'autant plus naturelle qu'elle offre une série d'avantages qui plaident pour son maintien définitif. Selon certaines sources, c'est d'ailleurs ce que Skeyes (ex-Belgocontrol), société publique fédérale en charge du contrôle aérien, et les compagnies aériennes auraient souhaité. Skeyes qui, conformément à ses prérogatives, a exécuté l'instruction de suspension du PBN de François Bellot, ne confirme toutefois pas cette volonté.

Pas de transfert d'avions

Le guidage par satellite est jugé plus sûr et se généralise à l'échelon international. «Les procédures satellitaires

seront de toute façon bientôt obligatoires, dit Alain Kniebs, le porte-parole de Skeyes. Pour nous ces procédures constituent un élément de sécurité». Le guidage par satellite est en effet beaucoup plus précis, ce qui en avait fait une des solutions présentées en son temps par le gouvernement fédéral pour diminuer les nui-

sances sonores dans le ciel de la capitale. Le PBN permet un atterrissage plus en altitude et ne nécessite pas de remise de gaz comme c'est le cas pour les approches effectuées avec balises au sol. L'option PBN est en résumé plus sûre, moins bruyante, moins polluante et moins consommatrice de kérosène.

Pourquoi ne pas avoir maintenu cette approche? «La demande de Belgocontrol (pas encore Skeyes à l'époque, NDLR) portait sur une durée temporaire de ces procédures. Nous avons donné une réponse positive à cette demande. Nous sommes donc restés cohérents par rapport à ce que nous avions annoncé», répond le cabinet de François Bellot. Le ministre précise que l'obligation de recourir au PBN sera effective en 2020. Aux élus de Crainhem, «les procédures PBN ne consistent pas en des instructions en vue d'utiliser une piste ou l'autre», répond-il. Il n'y a donc pas d'effet mécanique de transfert des avions d'une route vers une autre.» Dont acte.

«Pour nous, la procédure par satellite est un élément de sécurité.»

ALAIN KNEIBS
PORTE-PAROLE DE SKEYES